

AUTOUR DE NÎMES

AIGUES-MORTES

Une méga-médiathèque en 2019



L'architecte Emmanuel Nebout est en charge du projet. Les façades de la médiathèque seront construites en pierre de Vers et en béton de la même teinte.

Un bâtiment dix fois plus grand que la bibliothèque actuelle va pousser à l'extérieur des remparts.

Elle va prendre du galon et devenir "tête de réseau" pour les trois communes de la communauté Terre de Camargue. En 2019, la nouvelle médiathèque d'Aigues-Mortes "sera la médiathèque phare du territoire avec la majorité des collections, mais aussi des espaces de travail pour le personnel", souligne Laurent Pelissier, président de Terre de Camargue. Le projet, estimé à 3,6 millions d'euros, vient d'être validé par les élus communautaires du Grau-du-Roi, d'Aigues-Mortes et de St-Laurent-d'Aigouze.

1 000 mètres carrés. Le déménagement est inévitable pour passer d'une superficie de moins de 1 000 mètres carrés à plus de 1 000 mètres carrés. "La salle actuelle est intra muros, difficile d'accès, en plus nous avions dû réduire son espace pour un autre projet, il était temps que celui-ci aboutisse", sourit Pierre Mauméjean, maire d'Aigues-Mortes. La nouvelle médiathèque sera donc construite à 500 mètres des remparts, à l'intersection des rues Frédéric-Mistral et Nicolas-Lasserre,

près de l'école Charles-Gros. Quant à la médiathèque actuelle, elle pourrait être transformée en salle pour les seniors.

Auditorium. La médiathèque comprendra un espace d'accueil avec salon de lecture et petite cafeteria, une grande halle pour la consultation de documents, un espace petite enfance et un auditorium pour des conférences, des animations, des lectures. Le permis de construire sera déposé au printemps 2018 et les travaux débuteront à l'automne. La médiathèque, qui doit ouvrir fin 2019, "pourrait porter le nom d'un enfant d'Aigues-Mortes, figure de la déportation et de la Résistance", annonce le maire Pierre Mauméjean.
 Caroline Solano
 c.solano@gazettedenimes.fr



La grande halle, espace de consultation, donne sur un jardin intérieur. Le pôle documentation/archives sera suspendu en mezzanine au-dessus de cette halle.

DE L'AIGOUAL À LA MER

LE VIGAN

Abattoir. La commission d'appel d'offres de la communauté de communes du Pays viganais de vendredi 13 attribue l'abattoir par bail emphytéotique à la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la coopérative bouchère paysanne, soit un collectif d'éleveurs locaux. Les termes du contrat sont en cours de rédaction. Les éleveurs s'engagent à payer un loyer annuel de 12 375 euros au Pays viganais. L'abattoir, fermé depuis la diffusion de vidéos, en février 2016, montrant des actes de maltraitance envers les animaux, pourrait rouvrir en fin d'année.

GRAU-DU-ROI

Mi-mandat. Robert Crauste, maire du Grau, présente le bilan de son équipe municipale lors de trois réunions publiques : mardi 24 à 18h30 au palais des Sports, espace Jean-Pierre-Cassel, jeudi 26 à 18h30 à la salle des Argonautes, avenue du Mail, et vendredi 27 octobre à 18h30 à la salle du Ponant, au Yacht club de Port-Camargue. Renseignements : 04 66 73 45 45.

LOGEMENT

Milhaud accepte des logements sociaux

Galerie Wagner, résidence la Boule d'or... 120 logements vont être démolis à Nîmes dans le cadre du second plan de rénovation urbaine. Chacun des appartements détruits devra être reconstruit. Ils devront être édifiés ailleurs, à Nîmes ou dans l'agglomération. Pour l'instant, seule une commune de Nîmes-Métropole est volontaire : Milhaud. "C'est une démarche spontanée. Je ne fais pas cela pour être mis en avant, témoigne le maire Jean-Luc Descloux, qui a grandi au Chemin-Bas. C'est normal qu'on offre des logements à des gens qui vont être délogés. Mais il ne faut pas en mettre 50 au même endroit." Sa commune, qui était carencée, a lancé plusieurs programmes de logements sociaux. Sur ces divers programmes, Jean-Luc Descloux va réserver entre 6 et 8 logements sociaux pour l'Anru II. Ces logements seront perdus un peu partout sur la commune. Si aucune personne venant d'un immeuble détruit ne postule pour les intégrer, les appartements seront attribués comme logements sociaux classiques. Ils pourront, par exemple, servir à des personnes mal logées de la commune. D'autres villages pourraient suivre l'exemple de Milhaud. "D'ici un mois, cela devrait être réglé", précise Laurent Burgoa, élu en charge de l'Anru.
 Sabrina Ranvier
 s.ranvier@gazettedenimes.fr



RÉUNION PUBLIQUE

Le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard tiendra une réunion publique dans le cadre de sa révision :

Le mardi 24 octobre 2017 à 19h

Salle 4 - Espace Herboeux
 3 avenue du 11 novembre 1918 • 30420 CALVISSON

La réunion portera sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il décline la stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 (équipements, habitat, économie, environnement, paysage, agriculture...).

VENEZ PARTAGER VOTRE VISION DU TERRITOIRE !